

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 6 AVRIL à 14H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121- 25
du Code des Collectivités Territoriales.

Présents : POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, VIGNAL Sonia, DAVID Pierre, POURRE Jacky, DESMOULINS Michel, PIERRE FRANCOIS Emmanuel, DELAHAYE Diana

Absent excusé : BERINGS Ludgerus et LABONNE Jean-Louis

Pouvoir : BERINGS Ludgerus à DESMOULINS Muriel – LABONNE Jean-Louis à POURRE Jacky
DESMOULINS Muriel a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du conseil du 12 janvier 2023 – Vote OK à l'unanimité

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Acceptation de dons

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1/ Vote des taux d'imposition 2023

Le Maire informe que l'état a procédé à une hausse des bases nationales de 7.1 % par rapport à 2022, mécaniquement les impôts des habitants vont augmenter donc cette année sans que la commune n'y soit pour quelque chose. Il signale aussi qu'il y aura une augmentation du taux de la part de la communauté de communes de Saint Yrieix et tient à faire savoir, qu'après discussion aux réunions de la communauté de communes, il n'y a que Ségur qui se soit opposé à cette augmentation. Le conseil municipal décide donc de conserver les taux pratiqués en 2022 et continuera à œuvrer autrement pour faire rentrer de l'argent à la commune sans pénaliser un peu plus les habitants.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2/ Vote du compte administratif 2022 du budget principal et du budget annexe d'assainissement

Pierre DAVID prend la présidence de la séance, et le Maire se retire et ne procède pas au vote. Pierre DAVID procède à la présentation et au vote des comptes administratifs 2022 du budget principal et du budget annexe assainissement dressé par Roland POURCHET, Maire.

BUDGET PRINCIPAL :

La section de fonctionnement présente : Un résultat positif annuel de 5 437.90 €
Un résultat antérieur excédentaire de 149 685.88 €
Donc un excédent cumulé de 155 073.78 €

La section d'investissement présente : Un résultat déficitaire annuel de 101 903.92 €
Un résultat excédentaire antérieur de 35 065.75 €
Donc un résultat cumulé déficitaire de 66 838.17 €

Ces comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT :

La section de fonctionnement présente : Un résultat positif annuel de 15 895.88 € qui sera reporté en recettes d'investissement au budget prévisionnel 2023.

La section d'investissement présente : Un résultat positif annuel de 9 133.32 €
Un résultat antérieur déficitaire de 70 598.37 €
Donc un résultat cumulé déficitaire de 61 465.05 €

Ces comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

3/ Affectation des résultats 2022

BUDGET PRINCIPAL :

Le résultat excédentaire cumulé de fonctionnement d'un montant de 88 235.61 € sera affecté en totalité en recettes de fonctionnement au BP 2023.

Le résultat déficitaire cumulé d'investissement d'un montant de 66 838.17 € sera affecté en totalité en dépenses d'investissement au BP 2023.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le résultat excédentaire de fonctionnement de l'année d'un montant de 15 895.88 € sera affecté en totalité en recettes d'investissement au BP 2023.

Le résultat déficitaire cumulé d'investissement d'un montant de 61 465.05 € sera affecté en totalité en dépenses d'investissement au BP 2023.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

4/ Vote des budgets primitifs 2023 du budget principal et annexe d'assainissement

BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement

Recettes : Recettes réelles = 255 158.00 €
Excédent reporté = 88 235.61 €
Total = 343 393.61 €

Dépenses : Dépenses réelles = 343 393.61 €
dont financement à la section investissement : 84 626.61 €

Section d'investissement

Recettes : 160 325.78 € dont un déficit reporté de 66 838.17 €

Dépenses : 160 325.78 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Recettes et dépenses : 41 771.00 €

Section d'investissement

Recettes : 110 716.05 € dont un virement de 15 895.88 € de la section de fonctionnement.

Dépenses : 110 716.05 € dont un déficit antérieur de 61 645.05. €

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

5/ Mode de participation aux dépenses de la FDEE 19

Le montant de la participation annuelle 2023 de la commune à la FDEE 19 s'élève à 450,10 €

Il existe 2 possibilités de paiement, soit une participation fiscalisée (mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés), soit une participation forfaitaire (inscription au budget de la commune en section de fonctionnement).

Le conseil décide d'opter pour la participation forfaitaire.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6/ Renouvellement de la convention avec la SAUR pour la facturation et la perception de la redevance assainissement collectif

Le Maire rappelle au conseil que la SAUR s'occupe de gérer l'eau et l'assainissement. Arrivant en fin de contrat, il demande au conseil son accord pour renouveler le contrat avec eux pour 10 ans c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2034. Cette année il y aura deux facturations, la deuxième devrait être moins élevée que la première.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

7/ Acceptation de dons

Le Maire informe le conseil que la commune a été destinataire de 3 dons :

- Un don de 500 € de l'Association des Marchés de Ségur
- Un don de 200 € de l'Association des Amis de Ségur
- Un don de 500 € de M. DEJAMMET afin d'aider à réaliser une sépulture au cimetière pour Jean-Claude RIMBAUD

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, l'encaissement de ces dons pour une somme totale 1 200 €.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

8/ Questions diverses

- Diana DELAHAYE signale que la DDT lui a conseillé de demander au Maire l'autorisation de faire une rampe d'accès pour PMR à l'entrée de son magasin. Il est répondu de faire une déclaration de travaux auprès de la mairie.
- Muriel DESMOULINS demande au Maire quand est-ce qu'il va avoir un entretien avec la technicienne de ménage de la commune pour l'organisation au niveau du ménage du gîte et quand et comment doit être renouvelé son contrat. Le Maire répond qu'il va bientôt l'entretenir sur l'organisation au niveau du gîte et revoir ses horaires.
- Pierre DAVID fait un point sur le week-end et les comptes rendu lors du rassemblement des plus beaux villages de France qui a eu lieu cette année à DOME. Il est de nouveau signalé que pas mal d'arbres envahissent le lit de la rivière mais que la police de l'eau est contre l'idée de retirer ces arbres. Pierre DAVID soulève le problème au moment où la rivière monte et le risque d'inondations que cela cause dans le village.
- Pierre DAVID demande au conseil s'il est toujours partant pour faire partie des plus Beaux Villages de France car il signale que dans trois ans il va falloir renouveler le contrat avec eux et qu'il faut veiller à ne pas laisser faire n'importe quoi dans le village. (Exemple : fenêtre PVC – Peintures de couleurs ne rentrant pas dans la charte du village, etc.) Le Conseil est d'accord pour garder une harmonie dans le village et de renouveler le contrat avec les Plus Beaux Villages de France). Un rappel de toutes ces règles va être faite dans le prochain petit journal communal.
- Il est demandé de revoir la réglementation de la location et de la disponibilité de la salle polyvalente pour l'association Bowls Club. Les Amis de Ségur souhaitant faire une exposition de 3 semaines pendant l'été et l'Association de Boule anglaise souhaitant garder les vendredis de l'été pour l'exercice de leur activité. Une réflexion est en cours pour régler le problème avant l'été.

La séance est levée à 17h00.